

Procès-verbal n°12 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Mardi 07 Décembre 2021
À :	17h40 –TELEPHONIQUE
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présents :	MM. Nicolas FAGEON, Christian TAVÈS
Excusés :	Mmes Stéphanie ALBEROLA, Fatiha BADAOU, MM. Philippe ALBY, Michel COLLADO, Philippe MOREL.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toute correspondance envers les commissions doit se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal de la réunion du 30/11/2021.

U15 F à 8

- Le Match **Ent Chusclan / Sto Aimargues** du 04/12/2021 **est reporté au 18/12/2022.**
(Motif le 08/01/2022 le club STO Aimargues a un match reprogrammé contre le FC Athena).
- Le Match **Oac / St Beaucaire 30** du 04/12/2021 **est reporté au 18/12/2021.**

Covid

Nous rappelons aux clubs de respecter le protocole COVID (il faut 4 cas positifs au Covid sur 7 jours glissant pour reporter une rencontre). (Voir PV de la commission Covid19 et les différentes mesures sur le site du District)

Information aux clubs

Nous rappelons aux clubs de respecter les dates prévues au calendrier en début de saison afin de respecter l'équité sportive entre les équipes participantes et également pouvoir développer le football féminin et son image de manière optimal et positive.

La Présidente,

Bernadette FERCAK

Le Secrétaire de séance,

Nicolas FAGEON

